

A DIFFUSER

Réf. N° 1-Condi.Adm. Inscip.



COUPE DE FRANCE VOVINAM VIET VO DAO

Catégorie : Cadets, Juniors, Seniors

13 et 14 février 2010

Gymnase Georges CHANU 77780-ROISSY EN BRIE

CONDITIONS ADMINISTRATIVES POUR PARTICIPER A LA COUPE DE FRANCE 2010

Le compétiteur ou la compétitrice doivent se présenter, le jour de la compétition à la table de contrôle avec les pièces administratives **obligatoires** suivantes :

- Le passeport sportif FFKDA avec les justificatifs suivants :
 - ✓ La photo du titulaire sera collée dans le cadre réservé à cet effet.
 - ✓ 2 timbres licence minimum, dont celui de la saison en cours collés à l'endroit réservé à cet effet.
 - ✓ Le certificat médical avec le tampon du médecin inscrit à droite du timbre licence de la saison en cours.
 - ✓ Ou un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique du karaté et des disciplines associées.
- Si le compétiteur ou la compétitrice sont **mineurs**, ils doivent fournir une autorisation parentale ou du tuteur légal.

Nouveau licencié VOVINAM/FFKDA saison 2009/2010

Le compétiteur ou la compétitrice doivent se présenter, le jour de la compétition à la table de contrôle avec les pièces administratives **obligatoires** suivantes :

- Le passeport sportif FFKDA avec les justificatifs suivants :
 - ✓ La photo du titulaire sera collée dans le cadre réservé à cet effet.
 - ✓ 1 licence FFKDA en cours.
 - ✓ 1 licence d'une autre fédération des saisons précédentes.
 - ✓ Le certificat médical avec le tampon du médecin inscrit à droite du timbre licence de la saison en cours.
 - ✓ Ou un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique du karaté et des disciplines associées.
- Si le compétiteur ou la compétitrice sont **mineurs**, ils doivent fournir une autorisation parentale ou du tuteur légal.

Le compétiteur ou la compétitrice doivent s'inscrire à la Coupe de France 2010 par l'intermédiaire de son club.

Dans le but d'éviter les désistements abusifs et afin de gérer correctement les tableaux, le club devra s'acquitter d'un droit d'engagement pour les compétiteurs enregistrés sur les fiches d'inscriptions.

Inscription individuelle: 4,00 euros par participant, non remboursable.

Inscription de l'équipe: 12,00 euros par équipe, non remboursable.